

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Dominique TIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 002-369/14/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association" les Entrepreneuriales en PACA" et approbation d'une convention

DPEATSV 14/12121/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le programme « Les Entrepreneuriales® » a été initié en 2003, par l'association Réseau Entreprendre Atlantique avec KPMG Entreprise et le réseau des boutiques de Gestion.

Ils ont souhaité encourager un état d'esprit entreprenant sur le Campus nantais en offrant la possibilité à des étudiants et élèves d'Ecoles supérieures en formation initiale, de s'inscrire dans un processus pédagogique d'apprentissage par l'action pour apprendre et donner envie de créer une entreprise.

La promotion 2013 a recruté 1000 étudiants de 17 campus en France en 168 équipes projets dont 85% sont interdisciplinaires.

Les entrepreneuriales ont pour ambition d'encourager les étudiants à :

- Démystifier l'acte de créer ou reprendre une entreprise pour le plus grand nombre
- Concrétiser une idée d'activité sur le terrain pour découvrir le sens du mot entreprendre
- Appréhender des comportements, des compétences et connaissances à leur future vie professionnelle

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

L'association Les Entrepreneuriales en Paca (ALEP), soutenue par Réseau Entreprendre PACA et le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD), porte le programme régional.

Réseau Entreprendre PACA et le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) sont les membres fondateurs de l'ALEP qui est créée en mars 2012 pour porter ce projet inédit.

L'ALEP a pour objet la promotion et le développement sur la région PACA de l'entrepreneuriat auprès des étudiants, au travers de diverses actions notamment le projet intitulé : « programme Les Entrepreneuriales ».

Une convention annuelle entre l'Association Nationale Les Entrepreneuriales (ANLE) et l'ALEP détermine les conditions réciproques de collaboration.

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a reconnu en novembre 2010 le programme Les Entrepreneuriales innovant et professionnel et autorise les organisateurs à se prévaloir du soutien du MESR pour son déploiement national.

Sont membres adhérents de l'ALEP les personnes qui participent au fonctionnement de l'association et à la réalisation de son objet.

Ils sont regroupés au sein du comité de pilotage, présidé par un chef d'entreprise de Réseau Entreprendre® PACA et composé de quatre collèges :

- le collège des partenaires financiers : Caisse des Dépôts et Consignations, partenaires privés
- le collège des représentants de l'enseignement supérieur
- le collège des représentants des collectivités : Conseil Régional, Conseil Général, Agglomérations
- le collège des partenaires conseils et des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise : INPI – OSEO – Incubateur – CCI – Boutique de Gestion – PFIL – CMA – CA

Quelques chiffres pour la promotion 2013-2014 :

32 équipes (*rappel, an dernier : 14 équipes*)

128 étudiants (*rappel, an dernier : 57 étudiants*)

sur Aix-Marseille: 24 équipes, 96 étudiants

sur Toulon: 8 équipes, 32 étudiants

17 trophées ont été décernés aux équipes parmi lesquels notons le projet : Seizure Services : dispositif d'alerte pour les crises d'épilepsie

Profil de la Promotion :

- Issue à 50% des Grandes Ecoles et à 50% des Universités (Licence Pro, Master)
- 85% des équipes sont pluridisciplinaires:
- 10 grandes familles de formation sont représentées (Gestion-Finances, Ingénieur, Droit, Graphisme, Santé, etc.)
- 45% de femmes (37% en saison 1 et 38% au niveau national) et 85% des équipes sont mixtes. A la rentrée universitaire 2014-2015, l'objectif de la 3^{ème} édition est de recruter 35 équipes sur le Campus d'Aix Marseille (contre 24 en 2013-2014) et 15 sur le campus de Toulon.

Le budget prévisionnel des Entrepreneuriales, pour 2014-2015, s'élève à 157.500 euros.

Postes de dépenses 2014-2015 :

60 équipes, dont 15 à Toulon et 35 Aix/Marseille

Coordination Bouches-du-Rhône	
Poste basé à Marseille Année	40 000 euros
Coordination Var	3 000 euros
Outils de communication	8 500 euros
Soirées lancement locales (oct) et gala régional (mars)	14 500 euros
Coaching	12 000 euros
Droits d'utilisation des outils du programme	10 000 euros
Déplacements, assurances, services bancaires	3 500 euros
Bénévolat	66 000 euros
Total	157 500 euros

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Postes de Ressources 2014-2015
60 équipes dont 15 à Toulon et 35 Aix/Marseille

Conseil Régional PACA	16 500 euros
Conseil Général des Bouches du Rhône	8 500 euros
Ville de Marseille	6 000 euros
Communauté Urbaine MPM	10 000 euros
Communauté du Pays d'Aix	10 000 euros
Communauté d'Agglomération TPM	5 000 euros
Sponsors privés (13)	25 500 euros
Sponsors privés (83)	
	10 000 euros
Bénévolat	66 000 euros
Total	157 500 euros

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094 /14CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création de petites et moyennes entreprises du territoire de Marseille Provence Métropole, notamment dans cette période de crise économique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10.000 euros, à l'association Les Entrepreneuriales en PACA.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Les Entrepreneuriales en PACA.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Nature 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Développement économique et
aux Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER